

MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2019

Date de la convocation : 3 avril 2019
Date d'affichage : 11 avril 2019
Nombre de conseillers en exercice : 10

Le huit avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Marie MILHAU, Maire.

Présents : Jean-Marie MILHAU, Roch CODOU, Vincent GRASSET, Patrice POUX, Serge LEFEBVRE, Jean-Marc CULIOLI, Xavier PETIT, Michel DEPAULE.

Absents : Alexandre JOUGLA,

Absents excusés : Yoan MAGE (arrivé à la délibération du Budget Primitif)

Pouvoirs : Yoan MAGE donne pouvoir à Jean-Marc CULIOLI

Secrétaire : Patrice POUX

OBJET :	Le compte Administratif 2018	2019-04/09
----------------	-------------------------------------	-------------------

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Serge Lefebvre, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :

Prévu : 615 979,95
Réalisé : 220 158,32
Reste à réaliser : 2 300,72

Recettes :

Prévu : 615 979,95
Réalisé : 189 115,85
Reste à réaliser : 11 284,00

Fonctionnement

Dépenses :

Prévu : 352 146,43
Réalisé : 205 658,98
Reste à réaliser : 0,00

Recettes :

Prévu : 352 146,43
Réalisé : 361 603,11
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 31 042,47
Fonctionnement : 155 944,13
Résultat global : 124 901,66

OBJET :	Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal	2019-04/10
----------------	---	-------------------

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET :	AFFECTATION DU RESULTAT	2019-04/11
----------------	--------------------------------	-------------------

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de :	35 084,98 €
• Un excédent reporté de :	120 859,15 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	155 944,13 €
• Un déficit d'investissement de :	4 433,90 €
• Un déficit reporté de :	26 608,57 €
• Un excédent des restes à réaliser de :	8 983,23 €
Soit un besoin de financement de :	22 059,19 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	155 944,13 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	22 059,19 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	133 884,94 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	31 042,47 €

OBJET:	Vote des taxes locales 2019	2019-04/12
---------------	------------------------------------	-------------------

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Il explique que le produit assuré est de 101 612 euros et que pour équilibrer le budget communal, il serait souhaitable d'augmenter les taux de 2019.

Le produit attendu étant alors de 102 730 euros.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le vote des taux et propose les taux suivants :

Taxe d'habitation	09,78 %
Taxe sur le foncier bâti	16,24 %
Taxe sur le foncier non bâti	50,71 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes locales directes, décide de retenir les taux proposés ci-dessus pour l'année 2019

OBJET : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des communes	2019-04/14
---	-------------------

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie des communes que générerait le décalage d'encaissement des recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

Décide d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Questions Diverses :

- ✦ Etat des travaux aux lavoirs
- ✦ Office salle des associations : début des travaux début mai.

La séance est levée à 20H30

Prades-sur-Vernazobre le 8 avril 2019



Le Maire,

Jean-Marie MILHAU